

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

Délibération
n° 2006.03.078

**Bourses tremplin
pour l'emploi:
attribution aux
lauréats**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

BOURSES TREMLIN POUR L'EMPLOI: ATTRIBUTION AUX LAUREATS

⇒ VU, le Contrat de Territoire Urbain voté par la ComAGA le 4 février 2005 et par le Conseil Régional le 14 Mars 2005 signé le 24 juin 2005,

⇒ VU, la Convention particulière de délégation de crédits entre la Région Poitou-Charentes et la ComAGA signée le 27 septembre 2005,

Il convient de valider les propositions émises par le Jury de l'Atelier de la Création composé d'élus de la ComAGA et de la Région Poitou-Charentes et d'un certain nombre d'autres partenaires techniques, dans le cadre du dispositif « **Bourses tremplin pour l'emploi** » géré par le Centre d'Information Jeunesse.

Ce dispositif se propose d'aider des porteurs de projets économiques concourant à la création de leur propre emploi. Ces porteurs de projet doivent obligatoirement habiter ou créer leur activité sur le territoire de la ComAGA.

Ce dispositif est une des actions du Contrat de Territoire Urbain – volet 4 : La stratégie territoriale pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Chaque bourse est attribuée au lauréat en fonction d'un certain nombre de critères communs à la Région et à la ComAGA : la qualité de la préparation de son projet, de son apport personnel (en fonds propres ou en crédits obtenus), de sa capacité à gérer son activité.

De plus la ComAGA est attentive à la dynamique du marché local dans l'activité envisagée et à l'origine des créateurs (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville).

Le versement de la bourse se fait en deux fois, à la création effective de son entreprise (le versement n'est effectif qu'à la production des documents officiels prouvant la création de son entreprise) et le solde après un nouveau passage devant le jury six mois après, ce qui permet de faire le point sur le début de la réalisation.

La convention particulière de délégation de crédits donne à la ComAGA la responsabilité du versement des bourses après préconisation du Jury.

L'attribution de la bourse fait l'objet d'une notification qui peut être accompagnée de recommandations ou préconisations qui s'imposent au lauréat, notamment pour le versement du solde.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 1^{er} mars 2006,

Je vous propose:

D'ATTRIBUER les Bourses Tremplin pour l'Emploi aux porteurs des projets listés dans l'annexe ci-jointe pour un montant total de 22 500 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6714 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2006	<u>Affiché le :</u> 03 avril 2006

ANNEXE

BOURSES TREMPLIN POUR L'EMPLOI

Le tableau ci-après récapitule les sommes à payer pour chacun des lauréats.

Date jury	Nom	Montant bourse		l° acompte
24/01/06	Mme Myriam REZIG Siège social rue de Bordeaux Angoulême, reprise des commerces en (face de l'institut européen de l'enfant) pour la création d'une pâtisserie orientale , en priorité à destination des restaurants et traiteurs. La plupart se fournissent sur Bordeaux. La vente aux particuliers se réalisera si elles obtiennent une place aux halles et l'après midi rue de bordeaux.	3 000 €		1 500 €
24/01/06	Melle Ryma REZIG en association avec sa mère (dossier précédent) pour assurer la commercialisation des produits	7 000 €		3 500 €
24/01/06	M Christophe ROUSSEAU Siège social: Rampe du chemin de fer Angoulême. Création d'une société AVSERVICE société de service aux particuliers dans les domaines du petit bricolage dans le logement, jardinage, aide aux courses...éventuellement en sous-traitance à certains artisans (plombier, peintre...)	3 500 €		1 750 €
24/01/06	M Frédéric KIMMEL Associé au projet précédent	3 500 €		1 750 €
24/01/06	M Abdelouhab BENAMSILI Siège Social Centre commercial Soyaux Création d'une boucherie - épicerie	3 000 €		1 500 €
24/01/06	M Laurent BOURGOIN Siège Social Bd Jacques Monod Angoulême Création d'une agence infographiste Alinéart.net en lien avec un certain nombre d'imprimeurs pour assurer toute la partie amont de la production de documents (publicité, documents d'information d'entreprises...) ainsi que la partie maquettage de sites Web	3 000 €		1 500 €
24/01/06	M Pierre-Emmanuel WELCH Siège social sur Gond Pontouvre, Création d'une Agence commerciale pour assurer la représentation de plusieurs entreprises PME / PMI dans le domaine du jeu (pulzze en 3 dimensions) livres enfants...	4 000 €		2 000 €
28/02/06	M Alain TRINEAU Siège social Angoulême : Création d'un commerce « l'écrin de la dragée » vente de dragées lors des fêtes de familles avec des présentoirs originaux. Cette activité sera complétée par de la vente de confiseries régionales	4 000 €		2 000 €
28/02/06	Melle Sonia ECUSSON Siège social Angoulême : Création d'un institut de pose d'ongles artificiels et de manucurie. L'institut où elle travaillait précédemment ayant fermé, elle a décidé de se mettre à son compte, encouragé pour cela par les anciennes clientes	4 000 €		2 000 €
28/02/06	Mme Isabelle FAVREAU Siège social Angoulême : à la suite de l'arrêt de l'exploitation agricole qu'elle assurait avec son frère, elle décide de créer un atelier de confitures et des les vendre sur les marchés	2 000 €		1 000 €

	Total premier acompte			18 500 €
1/03/06	M Sébastien KLIFA l'atelier de décoration et d'enseignes bénéficie d'un bon démarrage sans aucun démarchage commercial. Le plan de charge de son activité prévoit de l'activité pour les 6 mois à venir.	5 000 €		2 500 €
1/03/06	Mme Stéphanie RICHARD atelier de couture et de retouche de vêtements à Ruelle, démarrage en partie conforme aux prévisions.	3 000 €		1 500 €
	Total du deuxième versement			4 000 €

Total ligne de crédits 2005-2006	
ComAGA 80 000 €	400 000 €
Région 320 000 €	
Total engagé sur le programme par la ComAGA et la Région	234 400 €
Total des acomptes déjà versés par la région	47 600 €
Dont total engagé par la ComAGA	186 800 €
Total des acomptes en cours de versement par la ComAGA	156 150 €
total des acomptes	203 750 €
Reste à payer	30 650 €
Solde disponible sur la ligne de crédits	165 600 €
moyenne / projet	3 973 €